

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

Le 26 mars 2019

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 26 mars 2019, à 19 h 50**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents
BERTRAND, Jérôme	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
GIROUX, Claude	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Giroux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Octroi d'un contrat – École de la Ribambelle – Réfection des salles de toilettes.
8. Octroi d'un contrat – École du Mont-Sainte-Anne – Remplacement de la chaussée et de l'éclairage du débarcadère.
9. Octroi d'un contrat – École du Bourg-Royal-et-du-Châtelet (Bourg-Royal) – Réfection des salles de toilettes.
10. Octroi d'un contrat – École de Boischatel (Bocage, Bois-Joli, Boréal) – Réaménagement des trois cours d'école.
11. Octroi d'un contrat – École des Beaux-Prés et de la Pionnière (de la Pionnière) – Remplacer le drain agricole et remplacer l'asphalte de la cour d'école.
12. Octroi d'un contrat – École des Deux-Moulins (du Rucher) – Remplacer le drain agricole et remplacer l'asphalte de la cour d'école.
13. Octroi d'un contrat – École du Cap-Soleil et Saint-Pierre (Saint-Pierre) – Remplacer le drain agricole et remplacer l'asphalte de la cour d'école.
14. Adoption des dates des séances du comité exécutif pour l'année scolaire 2019-2020.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

- CE-18/19-058
15. Ratification de la résolution CE-18/19-058 - Engagement de personnel cadre (résolution adoptée par conférence téléphonique le 22 février 2019).
 16. Octroi d'un contrat – Programme hockey – École Samuel-De Champlain (résolution déposée sur place) – **(ce point est annulé)**.
 17. Approbation du compte de dépenses du président.
 18. Communication du Président.
 19. Communication de la Direction générale.
 20. Questions et commentaires des commissaires.
 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019 est parvenu aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

- CE-18/19-059
- IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 19 février 2019.

6. **DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

7. **OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DE LA RIBAMBELLE – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES**

CONSIDÉRANT les travaux confiés au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Experts Constructions MG Inc. 159 934,00\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 26 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Bertrand et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de réfection des salles de toilettes à l'école de la Ribambelle, le tout tel que déposé;

Experts Constructions MG Inc. 159 934,00\$ (avant taxes);

- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-060

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DU MONT-SAINTE-ANNE –
REPLACEMENT DE LA CHAUSSÉE ET DE L'ÉCLAIRAGE DU
DÉBARCADÈRE**

CONSIDÉRANT les travaux confiés aux firmes CIMA + Québec s.e.n.c. et Bouthillette Parizeau Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

P.E. Pageau Inc. 779 270,00\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes CIMA + Québec s.e.n.c. et Bouthillette Parizeau Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 26 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France Painchaud et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remplacement de la chaussée et de l'éclairage du débarcadère à l'école du Mont-Sainte-Anne, le tout tel que déposé;

P.E. Pageau Inc. 779 270,00\$ (avant taxes);

- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-061

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif**

9. OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DU BOURG-ROYAL-ET-DU-CHÂTELET (BOURG-ROYAL) – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES

CONSIDÉRANT les travaux confiés au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

Construction Mario Lepire Inc. 114 200,00\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 26 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de réfection des salles de toilettes à l'école du Bourg-Royal-et-du-Châtelet (du Bourg-Royal), le tout tel que déposé;

Construction Mario Lepire Inc. 114 200,00\$ (avant taxes);

CE-18/19-062

- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DE BOISCHATEL (BOCAGE, BOIS-JOLI, BORÉAL) – RÉAMÉNAGEMENT DES TROIS COURS D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme Grenon-Hogue;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Établissement 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

Paradis Aménagement Urbain Inc. 146 554,00\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Grenon Hogue;

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 26 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Giroux et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de réaménagement des trois cours d'école à l'école de Boischatel (Bocage, Bois-Joli, Boréal), le tout tel que déposé;

Paradis Aménagement Urbain Inc. 146 554,00\$ (avant taxes);

CE-18/19-063

- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DES BEAUX-PRÉS ET DE LA PIONNIÈRE (DE LA PIONNIÈRE) – REMPLACER LE DRAIN AGRICOLE ET REMPLACER L'ASPHALTE DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme EMS;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2014-2015 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

Déneigement Daniel Lachance Inc. 421 753,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme EMS;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 26 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Bertrand et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remplacement du drain agricole et du remplacement de l'asphalte de la cour d'école à l'école des Beaux-Prés et de la Pionnière (de la Pionnière);

Déneigement Daniel Lachance Inc. 421 753,00 \$ (avant taxes);

CE-18/19-064

- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

12. OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DES DEUX-MOULINS (DU RUCHER) – REMPLACER LE DRAIN AGRICOLE ET REMPLACER L'ASPHALTE DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme WSP Canada Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

P.E. Pageau Inc. 300 426,50 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme WSP Canada Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 26 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remplacement du drain agricole et de remplacement de l'asphalte de la cour d'école à l'école des Deux-Moulins (du Rucher);

CE-18/19-065

P.E. Pageau Inc. 300 426,50 \$ (avant taxes);

- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE DU CAP-SOLEIL ET SAINT-PIERRE (SAINT-PIERRE) – REMPLACER LE DRAIN AGRICOLE ET REMPLACER L'ASPHALTE DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme SNC Lavalin Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit enveloppe additionnelle 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme;

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

Excavation Marcel Vézina Inc. 431 032,30 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme SNC Lavalin Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 26 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remplacement du drain agricole et de remplacement de l'asphalte de la cour d'école à l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre (Saint-Pierre);

CE-18/19-066

Excavation Marcel Vézina Inc. 431 032,30 \$ (avant taxes);

- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DES DATES DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT que l'article 2 du *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif* stipule que ledit comité détermine annuellement les dates des séances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer ces dates pour l'année scolaire 2019-2020;

Il est proposé par Mme Marie-France Painchaud et résolu de fixer les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année scolaire 2019-2020 :

27 août 2019
17 septembre 2019
15 octobre 2019
12 novembre 2019
10 décembre 2019
21 janvier 2020
18 février 2020
24 mars 2020
21 avril 2020
19 mai 2020
9 juin 2020

CE-18/19-067

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RATIFICATION DE LA RÉOLUTION CE-18/19-058 – ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE (RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 22 FÉVRIER 2019)

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Giroux et résolu :

- Que le comité exécutif ratifie la résolution CE-18/19-058 adoptée lors de la conférence téléphonique du 22 février 2019 et se détaillant comme suit :

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

CONSIDÉRANT deux postes de conseiller au Service des ressources humaines à combler;

CONSIDÉRANT que ces postes sont prévus au plan d'effectifs des cadres pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la conférence téléphonique tenue le 22 février 2019 à laquelle participaient : mesdames Marie-Claude Asselin, Nancy Bédard et Martine Chouinard et messieurs Jérôme Bertrand, Bernard Brassard, René Dion et Claude Giroux;

CONSIDÉRANT le quorum atteint par la présence de 5 membres sur une possibilité de 6 lors de ladite conférence téléphonique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de combler ces postes vacants dans les meilleurs délais dans un souci constant d'offre de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Bédard et résolu que :

- Mesdames Sophie Marcotte et Michelle Boisvert soient engagées à titre de conseillère au Service des ressources humaines.

le tout en conformité avec le « Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires ».

CE-18/19-068

La présente résolution sera déposée au comité exécutif du 26 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. OCTROI D'UN CONTRAT – PROGRAMME HOCKEY – ÉCOLE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Ce point est annulé.

17. APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU PRÉSIDENT

Le président n'a pas présenté de compte de dépenses.

18. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Il n'y a aucune communication.

19. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Marie-Claude Asselin informe d'une piste d'hébertisme à venir à l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre dans le cadre du projet éducatif de santé globale. M. Denis Delisle présente des photos d'aménagement.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

20. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

- M. Bernard Brassard informe que le CE de l'École Guillaume-Mathieu se tient en même temps que le comité exécutif.

Il est répondu que les directions d'établissement sont interpellées à cet effet.

- M. Bernard Brassard questionne l'impact de la grève des conducteurs de taxi dans nos écoles.

Il est répondu qu'il n'y a pas d'impact dans notre commission scolaire.

- M. Claude Giroux explique que le financement reçu notamment par les caisses Desjardins ainsi que la vente de bûches et de billets de spectacle devraient contribuer positivement au financement du projet des cours d'école à l'école de Boischatel.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

René Dion

Martine Chouinard